



## **AVIS aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble**

Est donné par Mme Brigitte Harvey, Présidente d'élection, **aux propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Ville de Clermont, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. Avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 23 octobre 2017;

**ET aux copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le 23 octobre 2017;

**PRENEZ NOTE** que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le 23 octobre 2017 pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

***Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection ou sur notre site internet au [www.ville.clermont.qc.ca](http://www.ville.clermont.qc.ca) sous l'onglet Élections municipales.***

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection.**

**Mme Brigitte Harvey, présidente d'élection, 418 439-3931 poste 5602  
VILLE DE CLERMONT  
2, rue Maisonneuve  
CLERMONT, Québec  
G4A 1G6**

**DONNÉ À CLERMONT, LE 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.**

**Brigitte Harvey  
Présidente d'élection**